

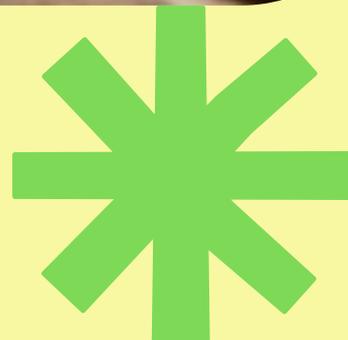
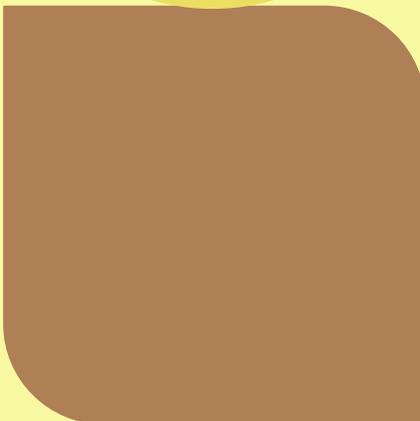
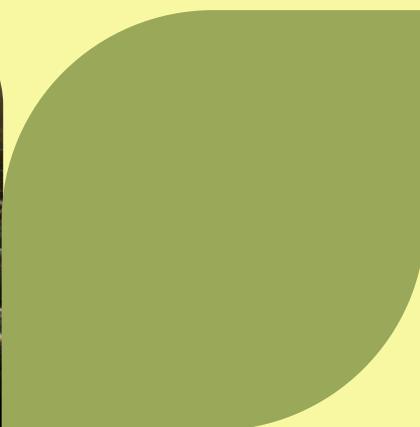


2025-26

FORMATIONS

à destination des agriculteurs

NUMÉRO D'ACTIVITÉ FORMATION N°72640356964



HYGIÈNE EN TRANSFORMATION

Gérer les risques sanitaires avec le GBPH : obligatoire pour les NOUVEAUX INSTALLES

Objectif : Construire son plan de maîtrise sanitaire (PMS)

Prérequis : travailler dans un atelier de transformation laitière fermière

Contenu :

1er jour : Les dangers biologiques : présentation des germes pathogènes.

Les dangers physiques et les dangers chimiques

Intervention DDPP : la réglementation en vigueur et le contenu d'un contrôle DDPP.

2nd jour : Les bonnes pratiques d'hygiène en transformation

La traçabilité et les autocontrôles : comment, quand, pourquoi?

Travail et réflexion sur sa situation personnelle : mise en place d'un plan d'analyse des risques, personnalisation du Guide.

Oloron :

6 et 13 octobre 2025

Louvie-Juzon:

8 et 15 octobre 2025

UPF 64

(2 jours / 14h)

INTERVENANTS :

Techniciens
de l'UPF 64
& DDPP

Responsable
de stage:
Gaétan MARSY
06 46 40 51 76

QUALITÉ DU LAIT : interpréter ses résultats

Objectif : Etre capable d'interpréter ses résultats d'analyse de lait, maîtriser les cellules, les taux et les germes.

Connaître et maîtriser les tests réalisables à la ferme pour contrôler la fromageabilité du lait.

Contenu : La fromageabilité du lait : définition

Les critères d'analyse sur le lait : comment lire et interpréter un résultat.

Les tests en ferme pour évaluer la qualité du lait

à Oloron

Jeudi 16 oct 2025

(1 jour / 7 h)

INTERVENANT &
responsable de
stage : Michel
BONNEMASOU
06 46 45 50 07



Conditions de financement

VIVEA assure la gestion et la mutualisation de la contribution formation collectée annuellement par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou les caisses générales de la sécurité sociale des départements d'outre-mer (CGSS).

Chaque agriculteur, contributeur VIVEA, dispose d'une enveloppe de **3 000 €** de prise en charge par an pour se former :

- ce crédit est disponible sur l'année civile, de janvier à décembre ;
- une formation commencée en année N peut se terminer en mars de l'année N+1 ;
- le crédit n'est pas reportable d'une année sur l'autre.

Vous pouvez consulter votre crédit disponible directement depuis votre espace extranet.

TRANSFORMATION FERMIÈRE

Fabrication des fromages à pâte pressée non cuite

Objectif :

Acquérir les bases théoriques et pratiques de la fabrication et de l'affinage des PPNC pour obtenir un produit de qualité.

Contenu :

2 jours de théorie et de pratique en fromagerie: fabrication de la tomme au chaudron au lait de vache, chèvre et brebis.
+ 1 RDV individuel sur la ferme

Oloron
21 & 22 octobre
2025
(14 heures +
1 rdv individuel)

intervenant &
responsable de stage:
Gaëtan Marsy
(UPF 64)

Fabrication des fromages lactiques

Objectif : Acquérir les bases théoriques et pratiques sur la fabrication des fromages lactiques

Contenu :

2 jours de théorie et de pratique en fromagerie: les paramètres de la fabrication et de l'affinage des fromages lactiques (crottins, faisselles, fromage blanc, ...)
+ 1 RDV individuel sur la ferme

à Oloron
15 et 16 janvier 2026

(14 heures
+
1 rdv individuel)

intervenant &
responsable de
stage :
Gaëtan MARSY
06 46 40 51 76

Fabrication des yaourts & crèmes dessert

Objectif : Connaitre les bases de la fabrication des desserts lactés à la ferme (yaourts, crèmes, riz au lait, etc.)

Pré-requis : aucun

Contenu : Raisonner le choix du matériel et l'investissement
Construire ses recettes et conduire un process de fabrication

lieu à définir
29 & 30 Janvier
2026
(14 heures / 2
jours)

Intervenant et
responsable de
stage :
Gaëtan MARSY
06 46 50 41 76

Découpe et valorisation des réformes (brebis & chèvre)

Objectif : Etre capable de valoriser une carcasse brebis de réforme en viande fraîche et conserves.

Contenu :

- théorie autour de l'anatomie d'une carcasse
- mise en pratique : découpe et finition ; dénervage; conditionnement de la viande fraîche
- cuisine d'une recette pour réalisation d'un plat préparé.
- Savoir calculer son prix de vente

2eme quinzaine
d'octobre 2026
1 jour / 7 heures
à
St Palais
POSSIBILITE de transformer votre
bétail si vous êtes BIO !

intervenant :
Xavier RECONDO.

responsable de
stage : Marie
BEUGNOT
06 28 35 35 91

COMMERCIALISATION

METTRE EN VALEUR SES FROMAGES: Découpe, emballage et installation de vitrine

Objectif : Etre capable de mettre en valeur ses fromages par des techniques de découpe et de présentation innovantes.

Contenu :

Les différentes façons de découper les fromages:

- selon le type de pâte - selon la clientèle visée
- Le matériel de découpe - Les méthodes d'emballage
- Agencement d'une vitrine avantageuse

lieu selon
inscription

9 octobre 2025
1 jour / 7 heures)

intervenante:
Laëtitia GABORIT
(MOF)
responsable de
stage : Marie
BEUGNOT
06 28 35 35 91

Créer ses flyers pour pimper sa communication !

Objectif :

Etre capable de créer en ligne ses flyers avec ses visuels.

Pré-requis : aucun

Contenu :

Avoir des contenus adaptés (textes / images);définir les dimensions en fonction des objectifs. Prise en main de l'outil gratuit « Canva » pour réaliser le graphisme de son propre flyer.

Lieu à définir

28 octobre 2025
(10-16h00)

intervenant et
responsable de
stage:
Sandra MESPLES
06 26 45 33 13

Concevoir l'étiquette de son produit : aspect réglementaire & conception graphique

Objectif :

Etre capable de créer en ligne une étiquette personnalisée aux normes règlementaires sur un logiciel adapté

Pré-requis : aucun

Contenu :

La réglementation en matière d'étiquetage : mentions obligatoires. L'étiquetage nutritionnel.

Prise en main de l'outil gratuit « Canva » pour réaliser le graphisme de ses propres étiquettes

Lieu à définir

22 janvier 2026
(4h - ½ jour)

intervenants:
Sandra MESPLES &
Gaëtan MARSY
responsable de stage
: Gaëtan MARSY,
06 46 40 51 76

ORGANISATION & GESTION

Document unique (DUERP)

Objectif : Etre capable d'établir le Document Unique de sa ferme au plus près des risques existants. Connaître la réglementation et s'y conformer.

Pré-requis : aucun

Contenu : présentation théorique, échanges entre producteurs, mise en pratique, visite de ferme thématique.

Lundi 22 septembre
2025
Lieu
en fonction
de la demande
(1 jour / 7h)

intervenant &
responsables
de stage :
Michel
BONNEMASOU &
Marie BEUGNOT

Initiation à la géobiologie

Objectif : Etre capable de comprendre les impacts des champs magnétiques sur les êtres vivants

Pré-requis : aucun

Contenu : présentation et attentes des stagiaires. Présentation théorique des champs magnétiques terrestres. impacts observés et résolutions des déséquilibres.

Pratiques sur des fermes : pratique avec outils pour mesurer les champs magnétiques in situ.

Sur 2 fermes des
stagiaires

mardis 23 & 30
septembre 2025

2 jours

intervenant :
Didier
LUBERRIAGA
-
responsable
de stage :
Marie BEUGNOT

Connaitre son coût de revient et vérifier son prix de vente

Objectif : Permettre aux participants de savoir quels éléments prendre en compte pour définir leur grille tarifaire.

Mais aussi de leur donner les clés de compréhension et les moyens pour définir leurs propres coûts de production, prix d'équilibre, marges et prix de vente

Pré-requis : aucun

Contenu : Les différentes notions à connaître : prix d'équilibre, prix de revient, marge, prix de vente, charges opérationnelles, charges de structure...

La méthodologie d'établissement des prix

Janvier 2026

lieu

en fonction

des inscrits

(7h ; 1 jour)

responsable
de stage :
Marie BEUGNOT
06 28 35 35 91

HVE : estimer la performance environnementale de sa ferme

Objectif : Etre capable d'estimer la performance environnementale de mon exploitation au regard des indicateurs HVE.

Connaître la réglementation et s'y conformer connaître les indicateurs HVE à respecter.

Pré-requis : avoir une surface agricole

Contenu : Présentation de la certification HVE et analyse de ses pratiques au regard des attentes de HVE.

formation préalable à l'entrée dans la certification HVE de l'UPF64

Février 2026

(14 heures)

2 jours

INTERVENANTS :

Marie BEUGNOT

&

Michel

BONNEMASOU

responsable de

stage :

Marie BEUGNOT

Formation aux premiers secours : recyclage

Objectif : formation de recyclage destinée aux producteurs ayant suivi la formation initiale avec le SDIS en 2023. *(Si vous souhaitez une formation initiale, faites vous connaître à l'UPF)*

Pré-requis : avoir suivi la formation PSC 1

Contenu : Rappels et évolutions sur les méthodes d'interventions.

Mise en pratique sur les méthodes d'assistance à personnes en danger.

1 ½ journée en

JANVIER 2026

(2 sessions

envisagées)

INTERVENANTS :

SDIS

Responsable de

stage : Marie

BEUGNOT

MANIPULATION d'extincteurs

Objectif : Former les participants à utiliser les moyens d'extinction en cas d'incendie, en comprenant les différents types d'extincteurs et leur fonctionnement

Pré-requis : aucun

Contenu : La formation inclut des informations sur les causes d'incendie, le développement des feux et le matériel disponible dans l'établissement. Apports théoriques et exercices pratiques pour garantir une bonne maîtrise des gestes techniques.

3h

EN JANVIER

2026

INTERVENANTS :

SDIS

responsable de

stage : Sandra

MESPLES

Le crédit d'impôt:

La loi de finances 2023 prolonge le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants pour permettre la prise en compte des dépenses de formation effectuées jusqu'au 31 décembre 2026.

Tout chef d'entreprise dont l'entreprise est au régime d'imposition de l'impôt sur le revenu **réel** quel que soit le secteur d'activité ou la forme juridique, souhaite acquérir de nouvelles compétences, peut bénéficier d'un avantage fiscal prenant la forme d'un crédit d'impôt sur les dépenses de formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an X 2..

Calcul du crédit d'impôt :

Nombre d'heures passées en formation dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise) multiplié par le taux horaire du SMIC (selon le taux en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé).

multiplié par deux (ce montant est valable uniquement pour les formations effectuées à partir de janvier 2022).

Dans tous les cas, le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent est restitué.

PAS DE CREDIT D'IMPOT en 2026

LE REMPLACEMENT

Une aide au remplacement en cas de formation:

Vous adhérez à un service de remplacement (60€ par an) ? Alors faites-vous remplacer quand vous partez en formation ou dans un délai de 3 mois après le jour de formation !

Une aide du Cas-DAR vous permet de réduire le coût du salarié qui vous remplace (112,50 euros par journée de remplacement, limité à 20 jours par adhérent en par an)

Renseignez-vous auprès de votre association départementale de remplacement :

Service de remplacement Basco-Béarnais:
1, place Marguerite Laborde - 64017 Pau cedex
Tél. : 05 59 90 17 84
Email : marie.sengariz@msaservices-sa.fr
Site Web : <https://www.servicederemplacement.fr/>
Page FB: <https://www.facebook.com/srbascobearnais>
Président(e): Armand JOUANJUS
Equipe Administrative: Marie SENGARIZ

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Tel :

Adresse :

Commune :

intitulé de la formation	durée (jrs)	montant à régler

Nb de **jours** de formation X 15 € ht =..... € HT

Nb de **1/2 journée** de formation X 10 € ht =..... € HT

TVA (20%) €

Prélèvement OU Je joins un chèque de € TTC

Coût des formations : voir le programme détaillé pour les personnes inéligibles à VIVEA

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous afin que nous puissions adapter l'accessibilité de la formation

MODALITES D'INSCRIPTION & CONTACT :

Merci de vous inscrire par mail (contact@upf64.fr) ou par téléphone au **05 59 34 98 07** ou en renvoyant ce bulletin et le règlement par courrier, dès que possible à :

Union des Producteurs Fermiers 64,
14 rue Despouirins
64400 OLORON

tel : 05 59 34 98 07
contact@upf64.fr
www.upf64.fr

Ces conditions s'appliquent pour toutes formations dispensées par l'UPF64.

1. Objet et champ d'intervention d'UPF64 :

Ces conditions générales s'appliquent aux formations dispensées par l'UPF64 auprès des chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles assujettis à la contribution formation en vertu des articles 6353-1 et suivants du Code du travail et effectivement à jour de leur contribution ou considérés comme tels par le Conseil d'administration du Vivéa.

2. Définition des intervenants :

Dans le cadre des formations dispensées par UPF64, les différents intervenants sont :

- le dispensateur UPF64 : organisme de formation dont les prestations de formation sont financées ou cofinancées par VIVEA
- le stagiaire : personne physique bénéficiant des prestations de formation du dispensateur.
- L'intervenant : personne physique en charge de l'animation de la formation
- Le responsable de formation : personne physique salariée de l'UPF 64 responsable de la formation

3. Nature et caractéristiques des actions de formation :

Les actions de formation entrent dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail. Conformément à cet article, elles sont réalisées suivant un programme pré-établi, en fonction d'objectifs déterminés et avec des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement appropriés. L'action, son déroulement et ses résultats sont évalués.

4. Prix et Modalités de prise en charge d'un stagiaire pour participer à une formation :

Le coût des formations est de 18€ TTC par jour et 12€ TTC par demi-journée (si formation inférieure à 1 jour) pour les contributeurs éligibles VIVEA. L'UPF 64 est soumis aux conditions exigées par VIVEA qui participe exclusivement à la prise en charge des prestations pédagogiques pour les stagiaires éligibles à son financement dans les conditions suivantes :

- Etre ressortissant de VIVEA, c'est à dire régler une contribution formation annuelle à VIVEA collectée par la MSA
- Etre à jour de sa contribution formation auprès de la MSA,
- Etre en activité professionnelle.
- un stagiaire est éligible s'il a suivi au moins 2 heures de formation ;

Les personnes qui ne sont pas ressortissantes de VIVEA doivent s'acquitter du montant de prise en charge des frais pédagogiques (variable selon les formations)

5. Diffusion de l'offre de formation :

L'UPF64 diffuse l'offre à ses adhérents et à des prescripteurs. Le contenu de l'offre de formation détaille le titre de la formation, les objectifs pédagogiques, le contenu, le nom et les compétences du formateur, le public visé, le nom du responsable de stage.

6. Inscription des stagiaires et Démarrage d'une formation

UPF64 centralise les inscriptions stagiaires,

S'il y a moins de 5 inscrits, l'UPF choisit de maintenir, reporter ou annuler la formation. Dans les deux derniers cas, l'UPF avertit le stagiaire que la formation est reportée ou annulée (et dans ce dernier cas, les frais d'inscription sont remboursés) entre 5 et 15 stagiaires inscrits, l'UPF confirme aux stagiaires la tenue de la formation au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation

- si formation déjà complète, l'UPF avertit le stagiaire qu'il est en liste d'attente et qu'il sera repositionné sur une 2^{ème} session.
- En cas d'annulation de la formation par le dispensateur, l'UPF s'engage à prévenir les stagiaires au moins la veille du 1^{er} jour de la formation. En cas d'absence du stagiaire sans justification valable, les frais d'inscription de 18€ ou 12€ par jour ne sont pas remboursés.

7. Déroulement de la formation :

Le stagiaire s'engage à :

- S'acquitter du paiement des 18€ ou 12€ par jour de formation
- être présent au démarrage de la formation (ou bien s'engage à annuler au minimum 24h avant)
- valider le mail reçu « consentement stagiaire ».
- Signer la feuille d'émargement, séance par séance (matin, après-midi, soirée) et mentionnant l'intitulé de l'action de formation (référence VIVEA et titre figurants sur le contrat de prestation), les dates de réalisation de la formation, les horaires des séances, les noms et prénoms, nom et adresse de l'organisme. Cette feuille d'émargement devra permettre une lisibilité précise du temps de présence imparti à chacun.
- Remplir une fiche de satisfaction à l'issue de la formation.

8. Documents de fin de formation

L'UPF64 s'engage à envoyer à chaque stagiaire un « certificat de réalisation » pour la formation sur laquelle il a émargé.

9. Utilisation de la documentation

Les documents remis aux stagiaires sont soumis à la loi sur la propriété intellectuelle. Elle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droits. Seul le stagiaire peut donc utiliser ces informations. Pour toute utilisation autre, une demande écrite doit parvenir à l'UPF64. Toute utilisation abusive de cette documentation pourra être poursuivie conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

10. Loi « informatique et libertés »

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le stagiaire à l'UPF en application et dans l'exécution de la formation pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'UPF pour les besoins des dites formations. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le stagiaire peut écrire à l'UPF64 pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'UPF64

11. Litiges

En cas de litige, les parties concernées tenteront de régler le problème à l'amiable avant d'avoir recours à la justice. En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence au tribunal administratif de Pau.

